

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MALLET Annie, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membre excusé :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme Gilberte MOULIERE

CHOIX DU CABINET D'ETUDE CHARGE DE L'ETUDE PLUVIALE

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil, l'assistance s'est positionnée en faveur de la poursuite de la révision du PLU, ce qui implique la réalisation d'une étude pluviale. Comme nous sommes en dessous du seuil de 40 000€, une consultation a suffi.

La secrétaire générale relate que 3 cabinets ont été consultés : EURIEGE, OTEIS, et CEREG.

Euriège n'ayant pas souhaité faire d'offre par manque de temps, il convient de porter l'examen sur les offres des 2 autres concurrents.

Le Conseil Municipal engage une discussion quant aux avantages et inconvénients des deux offres.

Le prix plus intéressant du cabinet OTEIS (17 124€ ht contre 19 950€ ht) ainsi que l'indépendance du cabinet pèsent dans les choix qui conduisent les élus à opter pour le cabinet OTEIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DE RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire demande à Carine CAUSSE à quoi cette modification va servir. Elle explique qu'une des principales recettes des collectivités est la Dotation Globale de Fonctionnement. Celle-ci est calculée sur la base du linéaire de la voirie communale.

Celle-ci a donc été recensée en 2009. Les rues y ont été métrées ainsi que les places et parkings dont on a donné les surfaces.

Chaque année, on déclare ces mêmes métrés aux services financiers de la Préfecture

On n'a jamais eu de problèmes. Mais cette année la fonctionnaire en charge du dossier, veut impérativement que les surfaces des places soient converties en mètres linéaires.

On a donc mesuré les largeurs de chaque place pour obtenir un tableau de conversion et n'avoir que du linéaire.

C'est ce linéaire qui est soumis au vote des élus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ESSAIS DES POTEAUX INCENDIE

Le Maire expose que la compétence « lutte contre l'incendie » est 1 compétence communale. Elle prend tout son sens avec le nouveau PAC « feux de forêt » qui perturbe bien notre PLU et, au quotidien, les réponses aux demandes d'urbanisme.

En effet il explique que pour chaque permis de construire, il faudra consulter la cartographie des poteaux pour savoir si la parcelle est bien desservie par une bouche opérationnelle située à moins de 200m et délivrant un débit suffisant pour les m² de l'habitation projetée.

Un contrôle des hydrants est donc devenu obligatoire. Lors d'un précédent conseil, il a été voté 1 forfait de 120€ par bouche, à payer à la REAAL : -90€ correspondent à un forfait d'eau pris sur le PI.

-30€ correspondent à un forfait d'essais des poteaux. Ils seront alors vérifiés par l'entreprise qui aura obtenu le marché et qui alimentera ainsi le site HYDROWEB utilisé par les pompiers. Il convient donc d'habiliter M. le Maire pour signer une convention avec l'agglo qui portera le marché de groupement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

En plus des associations à qui l'on donne des petites subventions en cours d'année, il y a des subventions à répartir entre les associations plus importantes, culturelles et sportives et qui revêtent un caractère d'intérêt communautaire.

Elles sont versées en fin d'année aux associations ayant fait une demande sur un CERFA particulier. Les subventions suivantes sont proposées au vote

- ACCA → 1 100€
- Amicale cycliste → 1 000€
- Loisirs en Marche → 1 200€
- Vélo Club Cévenol : 3 000€ votés en 2020 sous condition de faire les animations des 100 ans en 2021 et éventuellement 1 800€ de fonctionnement

La délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

-Point COVID et absence personnel

-Gestion des déchets (Gilberte)

-Info retour compétence éducation, sur lequel le maire s'attarde en informant « qu'un mail et une info vocale seront expédiées aux parents pour leur dire que les factures cantine et garderie devront être impérativement payées avant le 31/12 ». Au-delà, il explique que tous les impayés (bon ou mauvais payeur) seront remis à la perception d'Alès. Les pénalités habituelles des impôts seront appliquées et iront jusqu'à la saisie sur salaire

-Colis Noel CCAS. Distribution des colis par les membres du CCAS + quelques élus.

-Intervention quartier de Sebastien St LEGER, concernant le réseau pluvial

La séance est levée à 20 heures 30